

CONSEIL d'ADMINISTRATION DU *FORMINDEP*

Compte rendu de la réunion du 21/06/2014

Le Conseil d'Administration de l'association *Formindep* s'est réuni le 21 juin 2014 de 9h30 à 17h30 dans la salle de réunion de la revue Prescrire au 68-70 Bd Richard Lenoir, 75011 PARIS.

Procurations - désignation des rapporteurs

Etaient présents : Jean-Sébastien BORDE (JSB), Philippe DE CHAZOURNES (PDC), Jean-benoît CHENIQUE (JBC), Philippe FOUCRAS (PF), Thierry GOURGUES (TG), Philippe MASQUELIER (PM), Robert MOLIMARD (RM) et Philippe NICOT (PN).

Etaient absents : Anne CHAILLEU (AC), Olivier CUVILLIER-REMACLE (OCR), Charles DUPAGNE (CD), Louis-Adrien DELARUE (LAD).

Pouvoirs : Anne CHAILLEU à Thierry GOURGUES, Olivier CUVILLIER-REMACLE à Philippe MASQUELIER et Louis-Adrien DELARUE à Jean-Sébastien BORDE.

JSB est désigné rapporteur pour la journée.

Travaux en cours.

Livret du *Formindep*.

Le groupe Formation s'est réuni le 29 mars 2014 pour élaborer un projet autour de la formation (compte rendu en annexe).

La réunion regroupait PF, PM, JSB, LAD, Mathilde Boursier, Paul SCHEFFER, Léa Duval et Sylvain DUVAL, Christian GUY-COICHARD. Les thèmes auxquels le *Formindep* est amené à s'intéresser ont été listés. JSB doit étudier la possibilité de constituer une base de données accessible sur google drive qui serait accessible pour tous les adhérents et qui serait alimentée par les adhérents eux-mêmes. Elle regrouperait à la fois les documents produits par le *Formindep* et des documents de références extérieurs. PDC demande pourquoi cela ne serait pas fait sur le site. TG dit qu'un site web n'est pas fait pour ça et que ce serait de ce fait très lourd à administrer. JSB va donc expertiser la possibilité de mettre en place cet outil.

Le groupe formation a décidé d'écrire un livret qui sera un support pour proposer des formations et sera distribué lors de ces formations. Les principaux thèmes ont été choisis parmi ceux listés précédemment et organisés en chapitre que JSB a attribué à différents rédacteurs. Les premiers chapitres ont été écrits. Est posé le problème du nombre et de la nature des références bibliographiques à retenir. JSB souhaite

qu'elles soient limitées du fait de la concision du livret. PM estime qu'on ne peut se dispenser de référencer nos propos, travers que nous combattons suffisamment par ailleurs. JSB propose de privilégier la littérature secondaire plus accessible pour des étudiants et qui comporte elle-même une bibliographie fournie. Cette proposition ne suscite pas de remarque supplémentaire. Concernant le délai d'achèvement, l'objectif retenu est d'éditer le livret pour l'assemblée générale de novembre.

Action CSI

LAD a fait savoir que le groupe qui s'était constitué lors de la dernière assemblée générale était peu actif. Le manque de temps, la difficulté à s'approprier google drive peuvent l'expliquer. PF pense qu'il est difficile de mener à bien un projet lorsque le leader est lui-même peu disponible. LAD envisage cependant de tracer lui-même les conflits d'intérêts des membres du CSI et d'écrire un article d'ici 3 semaines. Il souhaite pouvoir présenter le travail finalisé pour l'assemblée générale de novembre. PN fait remarqué qu'Agnès NICOT a réalisé son objectif mais que le travail est long et fastidieux. Etant donné la lourdeur de la tâche, l'opportunité de ne réaliser le travail que sur un nombre limité de membres de la CSI est discuté. Il est décidé de proposer à LAD de se limiter aux membres titulaires et de relancer le groupe sur cette base.

Requête en conseil d'état

PM explique que le ministère a déposé un mémoire en duplique le 11 juin à la suite de notre mémoire en réplique daté du 08 avril. Il informe que nous disposons d'un numéro SAGACE qui permet de suivre la procédure en ligne. Dans son mémoire en duplique, le ministère semble suggérer que le *Formindep* s'oppose au principe d'une charte de l'expertise s'étonne PN. PM propose de ne pas répondre à ce mémoire qui n'apporte rien de nouveau ce qui est retenu.

Retour rencontre avec Martin HIRSCH. (compte rendu en annexe)

Christian GUY-COICHARD et PM ont rencontré Martin HIRSCH le 18 juin. PM en a fait un compte rendu détaillé envoyée par mail ce jour aux membres du CA. PF pense que la sincérité de Martin HIRSCH sur les conflits d'intérêts est avérée mais que les pressions auxquelles il sera soumis ne lui permettront pas de faire évoluer la situation à l'AP-HP. Martin HIRSCH a demandé que lui soient apporté des preuves des pratiques actuelles des firmes pharmaceutiques au sein des services éventuellement par la prise de photos. Il envisage de saisir la haute autorité de la fonction publique. PF pense que la haute autorité de la fonction publique enterrerait l'affaire et qu'il faut s'approprier le projet. Il est proposé de constituer un groupe d'observateurs au sein de l'AP-HP autour de Christian GUY-COICHARD qui serait constitué d'étudiants notamment recruté par Charles DUPAGNE et de personnes ressources : sont évoqués Pierre ATLAN, Anne Gervais HASENKNOPF, vice-président de la CME ou Mireille BECCHIO Il est décidé de soumettre la proposition à Christian.

En marge de cette discussion PDC souhaite que le *Formindep* se positionne sur la fermeture du service d'onco-pédiatrie de Nicole DELEPINE. Il conseille le film sur l'histoire du service qu'il a visionné la veille. PF déplore que Nicole DELEPINE soit

restée isolée volontairement pendant tant d'année et recherche finalement un soutien au moment même où le service va fermer. Il estime qu'il est trop tard pour une action et regrette que Nicole DELEPINE n'ait pas sollicité le *Formindep* par le passé.

Rencontres Prescrire

PN fait le compte rendu de l'atelier "Pour des soins de qualités: agir pour éviter les influences" qu'il a animé à trois reprises lors des rencontres Prescrire. Il s'est attaché à présenter des situations concrètes de conflits d'intérêts rencontrées dans l'exercice quotidien. Il estime qu'au total environ 60 personnes y ont assisté sur 400 participants aux rencontres. Le bilan lui semble positif et il attend les commentaires des participants. Les rencontres Prescrire ayant été coorganisées par le CISS d'Ile de France, un débat s'engage sur les conditions de participation du *Formindep* à des réunions en situation de conflits d'intérêts potentielle. JSB rappelle qu'il était contre la participation du *Formindep* à ces journées pour faire valoir les interrogations que nous avons vis-à-vis de la coorganisation par le CISS. PF pense que refuser de participer à une réunion organisée par Prescrire serait une position exagérément rigide.

Action Abbevie

TG dit qu'AC a déposé une plainte auprès du conseil de l'ordre dont nous n'avons pas connaissance du texte. L'article est presque finalisé mais AC souhaite l'avis de Bernard Junod avant sa publication afin d'être assurée de ne s'être pas trompée dans ses calculs. Celui-ci n'ayant pas répondu à la sollicitation, il est proposé de le relancer. Il faut également revoir la conclusion ce que fera TG avec AC. PM souhaite publier l'article avec la plainte au conseil de l'ordre. Il sera demandé à AC si elle en est d'accord ou, au moins il sera mentionné qu'une plainte a été déposée dans la conclusion.

PF au-delà de cette affaire suggère que des plaintes soient déposées de manière massive au conseil de l'ordre dès qu'un médecin ne déclare pas ses liens d'intérêts. Il faudrait solliciter des citoyens prêts à le faire, quitte à leur fournir un formulaire pré établi. Le conseil de l'ordre serait alors contraint d'instruire toutes ces plaintes.

Points comptables

A la suite de la décision du dernier conseil d'administration, JBC a fait appel à un cabinet d'expert-comptable. (rapport en annexe). La nouveauté est la prise en compte du temps de bénévolat comptabilisé en dons. Le temps de bénévolat est donc chiffré ce qui trace l'engagement des militants. JBC réitère sa demande que soit déclaré le temps de bénévolat. Il rappelle qu'il est possible de faire une demande de remboursement des journées de travail perdues pour des missions, à hauteur de 15 C pour les médecins libéraux.

JBC note que le rappel de cotisations n'a pas eu l'effet escompté avec à l'heure actuelle seulement 27 cotisations via helloasso et une dizaine de chèques.

PM suggère que les adhérents non à jour de leur cotisation soient retirés de la liste de discussion. TG dit que cela est le cas après deux ans de défaut de cotisation. Il est décidé qu'en l'absence de cotisation de l'année en cours au 31 décembre, les non cotisants soient retirés de la liste dès le 01 janvier.

Il est débattu alors de l'augmentation significative du montant de la cotisation. PM et PF argumentent que cela permettrait un engagement plus important des membres qui sont pour beaucoup de simples observateurs. JSB fait remarquer qu'il peut être difficile pour les membres de savoir comment s'investir pour l'association et qu'il faut être en mesure de leur proposer quelque chose. Le principe de l'augmentation du montant du don est retenu. RM souhaite que soit tenu compte des revenus. PDC pense que cela a un côté inquisiteur qui le gêne. PM fait remarquer que quoi qu'il arrive on ne demanderait pas de justification des revenus. RM propose que l'on s'inspire de la progressivité des cotisations par tranches de revenus en vigueur à la ligue des droits de l'homme. Leur tableau est projeté en séance. RM insiste sur la nécessité d'argumenter l'augmentation de la cotisation auprès des adhérents avec par exemple les frais d'avocat ou l'édition de documents. Il est donc décidé de soumettre à l'assemblée générale le projet d'augmentation des cotisations en fonction d'un barème que JBC est chargé de préparer.

Abonnements à Pharmaceutique et au BMJ : Les abonnements au BMJ et à Pharmaceutiques étaient l'année dernière reçus et payés par PF qui faisait écho sur la liste des articles entrant dans le champ du *Formindep*. Aucun administrateur présent demande à recevoir ses revues. Le CA donne son accord pour que PF continue à recevoir le BMJ de l'association dont la cotisation supportée par lui, peut être considérée comme don à l'association et donc bénéficiaire d'une attestation en vue d'une déduction fiscale. PF continuera à transmettre aux adhérents les articles publiés intéressants dans le champ du *Formindep*. Personne ne s'est déclaré volontaire pour recevoir l'abonnement à Pharmaceutique qui n'est donc pour l'instant par reconduit.

Assemblée générale et rencontres du *Formindep*

Les dates retenues sont les 22 et 23 Novembre.

La discussion s'ouvre sur le format et le public ciblé : Réunion restreintes aux adhérents ou rencontres ouvertes à tous.

PF propose que la réunion consiste en une conférence débat regroupant des témoignages et des expertises extérieures d'intervenants aux fonctions diverse et reconnus dans leur engagement contre les conflits d'intérêt. Cela permettrait d'avoir leurs regards croisés sur les possibilités d'action de leurs positions respectives. Ce principe est retenu à l'unanimité.

La discussion s'engage sur les thèmes et les intervenants à solliciter. Il est décidé que le thème serait les conflits d'intérêts à l'hôpital. La réalité des CI à base d'observation, leurs mécanismes, les moyens de combat possible. Il est décidé de solliciter les intervenants suivants : médecin hospitalier: Irène Frachon, doyen d'université : Philippe EVEN, directeur de CHU : Martin HIRSCH, responsable au sein d'une agence sanitaire : Michel BOUVENOT, ancien président de la commission de transparence, chercheur : Jean Louis MONTASTRUC.

Concernant les témoignages pourraient être pressentis Christian GUY-COICHARD, JSB Matthieu YVER, Marion LAMOR-BOUCHE, Mathilde BOURSIER...

Il est décidé de faire appel à un journaliste pour animer la conférence. PF pense que Stéphane HOREL a peu de chance d'être disponible. Peut être sollicitée également Catherine SOKOLSKY.

Il est retenu de faire la conférence débat le samedi 22 après-midi entre 14h et 18h. Il est nécessaire de trouver une salle. La jauge capacitaire souhaitable est estimée à 200. PF pense que le *Formindep* ne peut accepter un prêt d'une salle par l'AP-HP car il est nécessaire que les intervenants soient bien identifiés comme des invités. PDC estime qu'il faut rechercher une salle prêtée à titre gracieux car il serait dommage d'utiliser les ressources limitées de l'association pour une location. JBC et JSB se proposent pour rechercher une salle en étudiant les différentes possibilités. PDC souligne que l'organisation d'une telle réunion nécessite beaucoup de temps. PM pense que cela sera probablement moins lourd à organiser que les rencontres passées.

L'organisation du week-end est alors discutée. L'opportunité de faire toute l'AG le samedi matin est évoquée. Etant donné l'ordre du jour conséquent il est admis à l'unanimité que l'AG se déroulera en deux parties : une le samedi matin et une le dimanche matin. Pour des raisons pratiques, la première partie pourrait avoir lieu dans la salle retenue pour la conférence débat et la deuxième dans les locaux de Prescrire.

Avenir du *Formindep*

PM demande à ce que soit fait un tour de table des intentions des participants pour l'année prochaine.

PF explique que pour être président, il faut du temps, de la motivation et les capacités. En l'absence de candidat il est peut être nécessaire de mettre l'association en sommeil l'année prochaine. Dans ce cas, organiser la conférence débat n'aurait plus beaucoup de sens et obérerait la crédibilité de l'association de manière durable. Par ailleurs il serait à craindre que l'association ne puisse pas redémarrer. Une solution alternative serait de réduire l'activité de l'association en nommant un administrateur provisoire qui n'aurait pas le titre de président afin de marquer qu'il s'agit d'une période de transition.

PM rappelle qu'il a dit l'année dernière qu'il ne renouvellerait pas son mandat et n'a pas changé d'avis.

TG souhaite passer la main à OCR, actuellement secrétaire adjoint. Celui-ci s'est dit peu disponible en raison d'un nouvel engagement politique mais qu'il restait attaché à son militantisme au sein du *Formindep*. Il sera donc nécessaire de lui demander clairement ses intentions. TG accepte de rester en soutien d'OCR et même de rester webmaster du site.

PDC dit que son appartenance au CA n'a pas beaucoup de sens dans la mesure où il est très éloigné et ne peut participer aux réunions qu'occasionnellement. Il se dit lassé par ailleurs des discussions sur la liste qui ne débouchent pas sur des actions concrètes.

RM dit que sa participation au CA est facultative. Il a prolongé son mandat lors du dernier renouvellement mais remet son poste d'administrateur sans difficulté, ses capacités de militantisme allant en déclinant.

PF reconnaît n'avoir pas la motivation actuellement pour s'engager au-delà du conseil d'administration.

PN rappelle qu'il avait souhaité prendre du recul après le travail important qu'il avait fourni cette année et qui menaçait son équilibre personnel et familial. Cependant devant le risque actuel, il se dit prêt à rester en soutien d'un président élu.

JBC souhaite toujours passer la main à un autre adhérent. L'une avait manifesté un intérêt et il la relancera. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une tâche ingrate mais qui s'est considérablement allégée avec la sous-traitance de la comptabilité. En attendant, il accepterait de rester trésorier.

JSB dit qu'il a été un vice-président virtuel. Il estime qu'il n'a pas la légitimité pour être président et souhaite qu'en revanche LAD puisse avoir le temps et la motivation pour l'être prochainement. PF estime que JSB a toute légitimité pour exercer cette fonction. JSB dit n'avoir pas de temps du tout jusqu'en novembre 2014. Il cesse son mandat de président de CME en Novembre 2015 et ce n'est qu'à ce moment-là qu'il aura réellement le temps de se consacrer le cas échéant à cette fonction. Il lui est proposé d'occuper la fonction d'administrateur provisoire évoqué auparavant. Il souhaite y réfléchir avec PM mais exclut de mettre l'association en sommeil et d'annuler le projet de conférence. Malgré les incertitudes, il se dit optimiste et souhaite que les projets avancent.